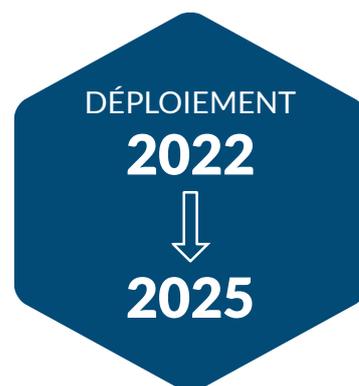


FAUCIGNY GLIÈRES FIBRE

Aménageur numérique de votre territoire



www.faucignyglieresfibre.fr



Pourquoi la collectivité publique initie le déploiement du réseau de fibre optique ?

Dans les zones d'habitations denses, les opérateurs privés (en France, Orange, SFR...) déploient leur propre infrastructure de fibre optique en choisissant les zones à couvrir suivant la rentabilité qu'ils en attendent.

Dans les zones peu denses, ce sont les collectivités qui, par délégation de service public, confient à un seul opérateur le déploiement des infrastructures télécom.

La Communauté de communes Faucigny Glières a retenu Faucigny Glières Fibre, filiale de TDF, dans le cadre d'un appel d'offres, pour déployer, exploiter et commercialiser le réseau Très Haut Débit sur le territoire.

Après la construction d'une partie du réseau, les Fournisseurs d'Accès à Internet pourront utiliser ce réseau pour proposer aux particuliers et aux entreprises des abonnements permettant l'accès aux offres de services après avoir passé un accord commercial avec Faucigny Glières Fibre pour utiliser l'infrastructure THD.



Les différents acteurs des réseaux d'initiative publique

INFRASTRUCTURES

COLLECTIVITÉS

contractualisent avec



OPÉRATEURS D'INFRASTRUCTURES

Exemples d'opérateurs : TDF, Altitude, Axione...

Conçoivent, construisent et exploitent le réseau d'initiative publique
ouvrent et commercialisent le réseau en gros avec



OPÉRATEURS FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET (FAI)

La présence des fournisseurs d'accès à internet sur les réseaux dépend de leur stratégie commerciale

commercialisent le réseau au détail

SERVICES

AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES SERVICES PUBLICS

Exemples de FAI : Adista, Colt, Orange, SFR, opérateurs membres de l'AOTA (Association des opérateurs télécoms alternatifs), etc.

AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR, FAI associatif membres de la fédération FDN, etc.



Les étapes du déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné

ARRIVÉE DE LA FIBRE

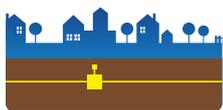


Installation des locaux techniques (NRO) et des armoires de rues (PM)



VILLE / VILLAGE

NRO : Nœud de Raccordement Optique
Local technique où sont installés les équipements de transmission des opérateurs (rayon de couverture autour de 10 km).



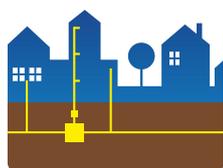
VILLAGE / QUARTIER / RUE

PM : Point de Mutualisation
Armoire de rue à partir de laquelle la distribution du réseau s'effectue vers les logements (couverture de 300 à 600 logements).

La fibre emprunte le réseau téléphonique souterrain constitué de chambres et de fourreaux où sont installés des boîtiers dotés d'un PBO. En l'absence de fourreaux, la fibre s'appuie sur les poteaux téléphoniques, électriques ou en façade sur lesquels les PBO sont installés.



Installation des Points de Branchement et Terminaison Optique (PBO et PTO)



HABITATIONS

PBO : Point de Branchement Optique
Point de branchement devant l'habitation ou à l'étage de l'immeuble qui relie le logement à raccorder au réseau.

PTO : Point de Terminaison Optique
Prise optique installée à l'intérieur du logement.

La fibre est tirée depuis le boîtier d'étage ou le PBO situé dans le domaine public pour raccorder le logement.

Le déploiement des nouveaux réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné est un chantier de long terme.

○ ÉTUDES

Préparation du déploiement :

- Concertation entre la commune et l'opérateur,
- Recensement des locaux (particuliers et professionnels à desservir),
- Identification des infrastructures disponibles, support du déploiement (fourreaux, poteaux électriques, etc).

○ TRAVAUX

Les quartiers sont couverts progressivement.

Le déploiement peut s'effectuer grâce à des infrastructures existantes, en souterrain et/ou en aérien (via des poteaux électriques ou sur façade) et/ou par des travaux de génie civil au moyen de tranchée.

Pour entrer dans le domaine privé (immeuble, façade ou lotissements privés), l'opérateur doit obtenir l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire par le biais d'une convention.

○ RACCORDEMENT FINAL

Une fois les travaux finis, comment bénéficier d'une amélioration du débit après une intervention publique ?

- 1 Je contacte le fournisseur d'accès à Internet de mon choix.
- 2 Je vérifie que mon abonnement et mes équipements sont adaptés.
- 3 Si je souscris à une offre fibre optique jusqu'à l'abonné, le fournisseur d'accès doit venir chez moi pour réaliser le raccordement final.

La fibre optique : Une utilisation de confort qui offre un accès sans limite à tous et en tout lieu.

LES PARTICULIERS

LE RÉSEAU CONNECTÉ THD FAMILIAL



- La garantie de **bénéficier simultanément de toute la performance** qu'offre la fibre optique dans vos activités quotidiennes.
- Un **large spectre de services** toujours plus performants permettant d'accéder aux dernières technologies (TV4K), celles à venir (futures applications plus riches en ressources et données, TV8K...), des expériences de jeux plus immersives, une qualité de streaming sans précédent, l'immédiateté dans l'envoi et la réception de données depuis et vers le cloud.
- **Le quotidien amélioré et facilitateur** de votre foyer : programmation et gestion à distance de vos équipements connectés, systèmes de sécurité (alarme, vidéosurveillance).

LES ENTREPRISES

LE RÉSEAU CONNECTÉ THD PROFESSIONNEL



- Une **amélioration considérable dans la fonctionnalité** des outils de travail
 - transmission en temps réel des données,
 - stockage à distance,
 - visioconférence HD...
 - télétravail,
 - travail collaboratif en réseau (qui offre la possibilité aux salariés d'être connectés où qu'ils soient).

LES COLLECTIVITÉS

LE RÉSEAU CONNECTÉ THD PUBLIC



Un **service public plus performant et innovant** à plusieurs niveaux :

- Télémédecine
- E-learning (cours en ligne – MOOC)
- E-administration
- Vidéo protection
- Raccordement des sites publics via un réseau fibre dédié.

La fibre optique c'est l'assurance d'une homogénéité numérique territoriale.

Les collectivités facilitatrices du déploiement



> En identifiant des lieux d'implantation de locaux techniques :
Noeud de Raccordement optique (NRO)
et Points de Mutualisation (PM)
également appelés armoires de rue.

> En délivrant rapidement des permissions de voirie et des arrêtés de circulation pour la réalisation des travaux.

> En ouvrant l'accès à leurs infrastructures.

> En sensibilisant les propriétaires pour autoriser l'opérateur à entrer sur le domaine privé dans le cadre de la signature de la convention d'immeuble des copropriétés.

> En répertoriant et en complétant les adresses postales incomplètes (absence de numéro, de noms de voie ou de rue...)



CONTACT

faucignyglieresfibre@tdf.fr

www.faucignyglieresfibre.fr